- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-huit mille pisstres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1888.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treiz mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1868.
- 8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Maje-té pour faire face aux dépenses du canal de Williamsburg—construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Williamsburgh—agrar dissement de

l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire free aux dépenses du fleuve et canaux du St-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du caual Murray—achèvement des travaux,

pour l'acrée finissant le 30 juin 1888.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du c. nal Welland, pour l'année finissant le 30 jain 1888.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Welland—terres et dommages—

Grandc-Rivière, pour l'ancée finissant le 30 juin 1888.

. 15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la navigation de la Trent—construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakesteld et le lac Balsam, pour l'année finissant le 30 juin 1888.*

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Sainte-Anne, pour l'année finissant

le 30 juin 1888.

- 17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majeste pour faire face aux dépenses du Canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1883.
- 18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Tay, construction, pour l'année finisseant le 30 juin 1888.
- 19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du Canal Culbute En lèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue, pour l'année finissant le 30 juin 1888.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille six ceuts piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du canal Lachine, construction d'un nouveau pont tournant, à l'écluse n° 5, et achat de la ligne de téléphone, pour l'année finissant

le 20 juin 1888.

- 21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille six cent cinquante piastres soit votée à Sa M-jesté pour faire face aux dépenses du Canal de Beauharnois—approfondissement du canal et construction d'une ligne de téléphone, pour l'année finis-ant le 30 juin 1888.
- 22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent treize piastres et soixante-et-sept centins soit votée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du